

Sermel

Nom : Sermel
Prénoms : Auguste
Surnom :

ÉTAT CIVIL.
 Né le 1^{er} juillet 1875, à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, profession de cultivateur
 fils de Jacques et de Nicolle Marguerite, domiciliés à St Georges d'Espéranche canton d'Heyrieu, département de l'Isère
 N° 9 de tirage dans le canton de Heyrieu

SIGNALEMENT.
 Cheveux et sourcils châtain foncé
 yeux gris, front ordinaire
 nez moyen, bouche moyenne
 menton rond, visage ovale
 Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
 Bon. Dispensé frère au service
 Compris dans la 2^e partie de la liste du recrutement cantonal (..... portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Incorporé le 12 Novembre 1896 n°m 6933 Arrivé au corps le 12 Novembre 1896 ; Soldat de 2^e classe le dit jour
 Envoyé dans la disponibilité le 14 septembre 1897
 Certificat de bonne conduite accordé
 Classé dans la disponibilité comme employé des Postes et Télégraphes du 4 Juin 1898 au 16 Mars 1909
 21/10/1910
 10813 B

Dans l'armée active.
 Passé dans la réserve de l'armée active le 15 Novembre 1899

Dans la disponibilité en dans la réserve de l'armée active.
 Affecté au Régiment d'Infanterie de Réserve stationné à Vienne
 Numéro au contrôle spécial du recrutement : 243
 117
 Dispensé à accomplir une 1^{re} période d'exercices dans l'affectation spéciale du au
 Dispensé à accomplir une 2^e période d'exercices dans l'affectation spéciale du au
 Passé dans l'armée territoriale le 1 Octobre 1909

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Passé dans la non affectation comme employé des postes de l'Isère (note collective du Rhône B.C. du 17 Mars 1909) Classé affecté spécial des S.I.T. de l'Isère comme facteur à Grenoble du 27.9.1909 au 10 Nov 1924 Application de l'art 1 du décret du 6.11.1914
 AS 117
 A accompli une période d'exercices dans l'..... du au
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le 10 Novembre 1924

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.
22 Septembre 1897	St-Etienne ladeur	Charente	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1 ^{er} Novembre 1899	1 ^{er} Novembre 1909	1 ^{er} Novembre 1915	1 ^{er} Novembre 1921	
	1 ^{er} Octobre 1916	1 ^{er} Octobre 1923		

1 Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.
2 L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
3 Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)